

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DES LANDES
140 avenue Camille CLAUDEL
40280 Saint Pierre du Mont

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 21 septembre 2018

PROCES - VERBAL

Le 21 septembre 2018 à 14h30, les adhérents du SST des LANDES, dont le siège social est situé : 140 avenue Camille CLAUDEL 40280 St Pierre du Mont ont été individuellement convoqués dans les locaux du Service à Dax, par le Président du Conseil d'Administration, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral pour l'année 2017
- Rapport comptable et financier de l'exercice 2017
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des Comptes et affectation du résultat, quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président, Monsieur Claude BAUDIA, dépose sur le bureau le texte des résolutions, les rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et déclare tenir à disposition les pouvoirs. Il déclare la séance ouverte, accueille les participants et remercie de sa présence Monsieur Philippe Caron, représentant du cabinet d'expertise comptable et Monsieur Philippe Walter, représentant du Commissaire aux Comptes.

Avant de passer à l'ordre du jour, il expose qu'il ressort de la feuille de présence dûment signée par les participants et des pouvoirs dûment établis et signés, que l'Assemblée Générale Ordinaire est constituée de :

- nombre d'adhérents présents : 26
- nombre de voix présentes : 49
- nombre de voix représentées : 957
- nombre total de voix présentes ou représentées : 1006

M. DE VALICOURT est nommé Secrétaire de Séance.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Septembre 2018 par le Président :

« Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier pour avoir bien voulu répondre présent à cette AG, qui va, à mes yeux, revêtir une importance toute particulière.

En effet, l'avenir s'annonce chargé de lourdes menaces sur la vie future de nos Services, et plus généralement de la Médecine du Travail elle même. De quoi s'agit-il ?

Le Premier Ministre a commandé à Mme LECOQ, Députée LREM du nord, une étude avec comme objectif, je cite la lettre de mission, « la qualité de vie au travail, la prévention des risques

professionnels, la santé », « l'évaluation de la performance de notre système de prévention des risques » et « les leviers notamment organisationnels permettant d'améliorer cette performance ». Cette Commission a remis le 28/08/2018 son rapport, de 174 pages, dont nous pouvons extraire les conclusions.

Avant d'aller plus avant, je voudrais noter que nous sommes toujours ouverts et en recherche de tout ce qui peut améliorer l'action en Prévention de la santé des Salariés, en accord avec les Services de l'Etat. D'ailleurs, depuis 1946, date de la création de la Médecine du travail, nous n'avons pas cessé de nous adapter à l'évolution du travail dans les Entreprises, à améliorer nos prestations, et à vivre les transformations réglementaires en osmose avec les Services de l'Etat. Pour rappel la dernière s'applique seulement depuis janvier 2017. Pourquoi tout changer à nouveau alors même que cette réforme apporter des solutions concrètes aux besoins de notre activité ? Et qu'aucune évaluation de notre action n'a été faite par le rapport ? Que notre Fédération nationale PRESANCE n'a pas été écoutée ?

Donc succinctement, que préconise ce rapport ?

- Suppression des Services de Santé Travail, donc plus d'AG, plus D'Administrateurs qui gèrent les services, avec transfert de l'activité de Santé Travail à une Structure Administrative Régionale, qui piloterait l'activité Santé/Travail depuis la capitale régionale.
- Suppression des Commissions de Contrôle
- Encassement de la Cotisation par l'Urssaf
- Cotisation taux unique national, base 1% des salaires, dans un premier temps.

Je vous rappelle que le taux actuel de prélèvement est 0.37% des salaires, ce qui veut dire que dans le schéma proposé, la Santé au Travail vous coûtera, au minimum, trois fois plus cher.

D'autre part, le futur pilotage régional supprime la notion de proximité actuelle ; dans le département vous savez que nous avons 4 Centres principaux, plus un grand nombre de Centres annexes. Ce qui permet à vos Salariés, de perdre un minimum de temps pour se rendre aux visites médicales.

Aujourd'hui le Service continue à être présent sur tout le Département, autour des centres de Biscarrosse, de Capbreton, de Dax, et de St Pierre du Mont.

- Biscarrosse : Mimizan, Morcenx, Pissos, Labouheyre, Lit et Mixe
- Capbreton : St Vincent de tyrosse, Cauneille, Soustons, Moliets, Vieux boucau, Saint Geours de Maremne,
- Dax : Montfort, Rion, Amou, Castets
- MDM : Roquefort, Hagetmau, Aire sur l'adour, Grenade, Gabarret
- Points en recherche : Tartas

Un point très important sur lequel j'attire votre attention : Nous verrons avec la présentation détaillée du rapport qui va suivre, qu'environ 80% des préconisations du rapport peuvent se résoudre sans toucher aux SSTI et que les SSTI sont le seul acteur à pouvoir remplir dès maintenant les missions attendues en terme de prévention - Nous soutenons que le guichet unique promu dans le rapport existe déjà, c'est votre service de santé de proximité.

Nous pensons donc que ce projet « LECOCQ » présente un danger mortel pour notre organisation :

- coût considérablement augmenté
- qualité du Service dégradée
- perte de contrôle par les financeurs que vous êtes, ainsi que par les Syndicats représentants les bénéficiaires de la Santé au Travail.

Je vous propose donc de manifester votre opposition à ce projet de démolition par tous moyens. Dans les tous prochains jours nous vous adresserons un argumentaire.

Notre rôle dans cette démarche, est uniquement de servir vos intérêts, et si votre action est massive, il y a, je pense, une chance de réussir.

Concernant les résultats de la Gestion du Service au cours de l'année écoulée, Je vais laisser à notre Expert comptable, ainsi qu'à notre Commissaire aux comptes, de vous donner tous les renseignements voulus. Très succinctement je vous dirai que nos dépenses ont atteint 5 904 513 euros, en hausse de 11 %, du fait notamment des embauches réalisées.

En contre-partie, les recettes globales ont progressé de 11% également, ce qui permet après amortissements, de dégager un résultat positif de 8 411 €.

Par ailleurs, une présentation de nos actions et projets, va vous être faite au cours de cette AGO. Comme l'année dernière, je vais évoquer les changements qui sont intervenus dans le personnel du Service.

Nous avons vécu les départs à la retraite de 2 médecins du travail (dont 1 à Capbreton (Dr Piron), et un à Dax (Dr MIREMONT). En outre nous avons recruté 2 infirmières. Ce qui en porte le nombre à 11, 9 sont qualifiés en « Santé Travail » et 2 vont suivre la formation. Notre équipe pluridisciplinaire répartie sur nos quatre Centres, représente actuellement 63 personnes, soit 90% de l'effectif total du Service. Le bilan de l'activité de cette équipe, va vous être présenté dans un instant, par notre Directrice.

Pour mémoire, chaque centre dispose d'équipes toutes composées, autour d'un médecin, d'un infirmier, d'un technicien hygiène sécurité, et un ATST. En outre dans le cadre départemental, et toujours sous le contrôle du médecin, nous disposons de 2 psychologues du travail (la seconde est arrivée en octobre 2017), une Assistante Sociale du travail, ainsi qu'un toxicologue.

Vous aurez aussi l'illustration d'une action menée par notre psychologue du Travail ; Enfin et des détails vous seront données sur le contenu du rapport Lecocq ;

Avant de conclure, je voudrais dire un mot de notre projet de Service. Le Projet en cours actuellement en est à sa dernière année. Nous avons donc commencer à réfléchir sur le suivant, pour la période 2019-2024.

Outre le respect des demandes de notre Tutelle Régionale, et demandes des partenaires sociaux, nous renforcerons les services que nécessiteront nos adhérents. A cet égard en 2017, nous sommes intervenus chez 4714 adhérents ; Nous progressons, mais nous voulons mieux faire encore. Nous viserons les 100%.

En conclusion je rappelle que le S.S.T.L. est bien géré, au service de tous les adhérents, et ceci malgré les aléas de la conjoncture et dans le respect des contraintes que nous imposent les pouvoirs publics. Je remercie tout le monde.

Nous apprécions la possibilité qui est laissée aux employeurs, de gérer paritairement les Services de Santé au Travail. Pour cela, je voudrais encore une fois défendre la structure de type associatif de nos Services. C'est pour cela que je vous exhorte à vous mobiliser pour indiquer aux Pouvoirs Publics que vous voulez conserver cela. Ainsi tout le monde sera mieux servi, que s'il s'agissait de Services Publics ou semi-publics qui prendraient en charge la Santé au Travail.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. »

1) RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2017

Le Président présente ensuite à l'Assemblée Générale le rapport sur l'activité du Service de Santé au Travail des Landes, au cours de l'année 2017. Un exemplaire de ce rapport ayant été remis à chaque participant à son entrée en séance, le Président en aborde les grands points, s'en remettant aux questions quant aux autres éléments.

Activité 2017

Dépenses.

En termes d'exploitation, l'exercice 2017 est, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement hors amortissements, supérieur aux prévisions : le budget dépenses 2017 avait été fixé à 5 295 271 € or le montant réel des dépenses s'est élevé à 5 754 327 €, soit 459 055 € de plus, représentant une différence de 8 %.

Par rapport aux dépenses réelles de 2016 (5 119 656 €), la hausse des dépenses atteint 617 349 €, soit 11 %.

➤ Le poste le plus important est celui constitué par les rémunérations (+ 567 481 € par rapport à 2016) avec les points particuliers suivants :

o L'écart par rapport à 2016 (et par rapport au budget) s'explique en partie par l'intégration de provisions pour CP, RTT et CET (+ 276 909 € par rapport à 2016)

o Le CICE atteint 97 881 €, le volume des rémunérations concernées ayant augmenté suite aux dernières embauches, contre 75 214 € en 2016.

o Enfin le service a repris les versements au titre des indemnités de fin de carrière, en vue des prochains départs dont plusieurs interviendront en 2019 (142 000 €).

➤ Les charges salariales sont en conséquence aussi en hausse (195 988 € par rapport à 2016) ainsi que les autres taxes en lien avec la masse salariale (formation, apprentissage, construction).

➤ Les autres comptes de charge sont en baisse d'environ 37 600 € par rapport à 2016

La comparaison, poste par poste, des autres comptes de charges fait apparaître les écarts significatifs suivants :

o Les dépenses d'entretiens et réparations sur biens immobilier sont en baisse de 37 705 € : cela concerne en partie les interventions de notre prestataire principal (1 154 € en 2017 contre 916 000 euros en 2016, soit un écart de 14 846 €, qui s'explique par la difficulté de ce prestataire à suivre et à établir ses factures. Cela occasionne des régularisations d'une année sur l'autre, le montant annuel moyen se situant environ à 7 000 €; Le poste entretien des locaux est en baisse de 20 212 € suite à la révision des contrats.

o Le poste télécommunication est en hausse de 9 056 € du fait de l'équipement des membres de l'équipe pluridisciplinaire (Médecins, infirmiers et IPRP) avec des portables incluant un forfait internet plus étendu et avec des clefs 3G pour se connecter en centres annexes ;

o Les frais de déplacements infirmiers augmentent de 13 537 € du fait des embauches réalisées et des déplacements auprès des adhérents qui se sont généralisés. Sur les années antérieures, l'activité des infirmiers était beaucoup plus centrée sur le suivi individuel en centre fixe; Le service poursuit également l'achat de véhicules de service afin d'équiper au mieux les infirmiers qui se déplacent le plus (Biscarrosse et Capbreton notamment);

o Le montant des pertes sur créances de l'exercice atteint 11 073 € et le montant des pertes sur exercices antérieures 16 123 € du fait de liquidation et cessation d'activité.

❖ Recettes.

Pour rappel, les recettes s'organisent autour de trois grands chapitres : cotisations liées à l'activité, plus-values financières et provisions ou recettes diverses.

Concernant les recettes liées à l'activité, le taux de la cotisation principale du Service est fixé à 0,37 % de la masse salariale plafonnée depuis le 1er janvier 2017.

Le budget 2017 a été bâti sur cette base, prévoyant que l'exercice devrait se clore sur un bénéficiaire évalué à 17 029 €.

Au 31 décembre 2017, l'exercice se clôture par un excédent de 8 411 € : les recettes sont supérieures de 361 812 € au montant budgété et les charges de 459 056 €, comme exposé ci-dessus.

Au 31 décembre 2017, les recettes enregistrent les évolutions suivantes :

o Les recettes globales sont en hausse de 11 % par rapport à 2016 et supérieures au niveau budgété de 6,5 %,

o Les recettes liées aux cotisations sont au-dessus du niveau budgété (+ 361 812 €) et en hausse de 11,61 % par rapport à 2016 (+ 614 231 €).

• la cotisation générale : elle est en hausse de 4,96 % par rapport au budget (+ 258 728 €) et de 14,56 % par rapport à 2016 (+ 695 852 €) et s'établit à 5 474 929 € (proche du montant évalué fin 2017 qui prévoyait un volume de 5 468 558,58 €).

Le budget 2017 avait été établi sur une hypothèse de stabilité de la masse salariale, par référence à l'année 2016, laquelle avait constaté, pour la première fois, une baisse de 0,66% de la masse salariale. Sur 2017, la masse salariale augmente de 3,74 %, proche des évolutions constatées sur les années précédentes hors 2016.

Pour les intérimaires, on constate que suite à la réforme, l'ensemble des demandes de visite ont pu être satisfaites, en sollicitant médecins et infirmiers, contrairement à 2016 où le service était en manque de temps médical. Cela a certainement contribué à un effet « rattrapage » sur 2017.

D'autre part, les demandes de visite ont augmenté sur 2017 :

o d'une part, sur 2017, le portail intérimaire n'était pas opérationnel suite à la réforme et n'a pas permis aux Entreprises de Travail Temporaires de consulter les visites d'information et de prévention dont pouvaient avoir bénéficié les salariés (et qui auraient pu entraîner une dérogation de visite). Seules les visites d'aptitudes étaient visibles (ce défaut est aujourd'hui réparé).

o D'autre part, de nombreuses visites médicales sont toujours nécessaires pour les intérimaires car la réforme a créé une nouvelle obligation d'aptitude pour les salariés disposant d'une habilitation (conduite d'engin, travaux électriques sous tension).

Pour les saisonniers : cette cotisation a chuté de 95 % par rapport à 2016 (- 224 063 €) après avoir reculé pendant plusieurs exercices. Cette évolution, qui avait été anticipée au budget, bien que de façon moindre, est liée au fait que les saisonniers ne bénéficient plus d'aucun suivi individuel. La réforme a en effet supprimé l'obligation de visite à l'embauche de ces salariés.

Sur le département des Landes, les saisonniers pris en charge chaque année représentaient environ 4500 salariés. Une sensibilisation aux risques a été proposée aux saisonniers mais le service n'a pas réussi sur 2017 à les réunir autour de modules de sensibilisation.

- Les loyers perçus représentent 44 100 € avec la location de Biscarrosse,
- Les produits financiers atteignent 25 373 € contre 34 671 € en 2016,

L'activité de l'exercice 2017 liée aux seules cotisations et loyers (hors produits financiers et produits exceptionnels) a atteint 5 904 513 € soit une hausse de 614 231 € par rapport à 2016.

Les charges d'exploitation enregistrant également une forte hausse (+ 617 349 €), et compte tenu des amortissements toujours élevés (269 903 €), l'exercice se clôt par un résultat bénéficiaire de 8 411 €.

BILAN DES PRESTATIONS 2017 ET DU PROJET DE SERVICE

Les prestations du SST des Landes ont bénéficié à 4714 adhérents soit 47 % de nos adhérents.

Le détail de l'action individuelle médicale (visites et entretiens) et l'action en milieu de travail figure dans le rapport de la direction transmis à la DIRECCTE et va vous être présenté également.

A l'issue de cette intervention, Mme Anne PLANTIF, Directrice du Service, présente un power point à l'Assemblée, dans lequel est détaillé l'ensemble des prestations de suivi individuel et d'action en milieu de travail effectuée en 2017, et citée ci-dessus, par l'équipe pluridisciplinaire au profit des adhérents du Service et les actions du projet de service.

Après divers échanges, tant sur ces actions que sur l'impact de la réforme, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

2) PRESENTATION DES COMPTES ET BILAN POUR L'ANNEE 2017.

Il est poursuivi par la présentation à l'Assemblée des comptes de résultat et du bilan, au titre de 2017.

Après avoir rappelé que le produit d'exploitation 2017 est composé :

- de la cotisation appelée sur un pourcentage égal à 0,37 % sur la masse salariale individuelle plafonnée,
- et des cotisations forfaitaires pour les salariés saisonniers et les intérimaires,

il est présenté les quelques éléments marquants de l'exercice.

A la suite de ces présentations, aucune question n'est soulevée et la parole est donnée au Commissaire aux Comptes.

3) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

M.WALTER, du cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes, fait alors lecture de son rapport sur les comptes et bilan de l'exercice 2017 et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Président et M.WALTER ayant répondu aux diverses questions relatives aux comptes, il est proposé à l'Assemblée de passer au vote des résolutions relatives à l'ordre du jour.

4) APPROBATION DU RAPPORT, DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, par le Président, du rapport d'activité du SST des Landes, au titre de l'année 2017, l'Assemblée Générale approuve ce rapport, établi conformément à l'Arrêté du 09-12-1971.

Cette résolution est adoptée par 1006 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, des comptes de résultats de l'exercice et du bilan arrêté au 31-12-2017 des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que des commentaires sur les évolutions les plus significatives des différents postes de recettes et de dépenses, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2017 du SST des Landes, décide d'affecter le bénéfice de 8 411, 06 euros au report à nouveau et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée par 1006 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au Conseil d'Administration, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée par 1006 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Claude BAUDIA, remercie l'Assemblée et déclare la séance levée.

Fait à DAX le 21 septembre 2018

Le Secrétaire de Séance,

Marc DE VALICOURT

Le Président,

Claude BAUDIA